

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 8 avril 2021

Nombre	
de Conseillers en exercice	35
de Présents	30
de Votants	34

L'an deux mil vingt et un, le 08 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, à l'Espace Pierre Bachelet, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATTAIL, Maire, Conseil Régional.

Etaient présents :

Gilles BATTAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETTIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Dina MARTINS, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Ali KAMECHE, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Natacha MOUSSARD, Annie NIVERT, Christelle RIBOILLARD, Sébastien MASSON, Jérémy POUTEAU, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Raphaël SEGERER, Catherine DOMENECH, Wilfried DESCOLIS, Sylvie SINIVASSIN, Patricia HALUSKA.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 avril 2021

Date de la convocation du Conseil
Le 2 avril 2021

Absents excusés avec pouvoir :

Françoise FOUQUET ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Ali KAMECHE, Virginie RABREAU ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Sarah MACHROUH ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST.

Absents excusés sans pouvoir :
SORAYA DENNI.

Le Maire, Conseiller Régional



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Dominique THERAULAZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2021-008
Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2021

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 avril 2021

2021-008

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2021

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'obligation de présenter le procès-verbal du conseil municipal de la séance précédente,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2021

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	34	
Contre	0	
Abstention(s)	0	A l'unanimité
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
Le 13 avril 2021

Accusé de réception en préfecture
077-217701523-20210408-980-DE-1-1
Date de télétransmission : 12 avril 2021
Date de réception préfecture : 12 avril 2021

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
En Maire, le 8 avril 2021
Le Maire, Conseiller Régional
Gilles BATTAIL





PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt un, le 11 février, le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-les-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'Espace Pierre Bachelet, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATTAIL, Maire.

La séance est ouverte à 18h42.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATTAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Natacha MOUSSARD, Christelle RIBOUILARD, SORAYA DENNI, Sébastien MASSON, Jérémie POUTEAU, Virginie RABREAU, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Raphaël SEGERER, Catherine DOMENECH, Wilfried DESCOLIS, Sylvie SINIVASSIN, Patricia HALUSKA.

Absents excusés avec pouvoir :

Annie NIVERT ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Françoise FOUQUET ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Natacha MOUSSARD, Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Sylvie PAGES.

M. Gilles BATTAIL procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Mes chers collègues, je voulais tout d'abord remercier l'équipe de l'Espace Pierre Bachelet de nous accueillir avec force technologie, je peux dire que c'est impressionnant. C'est la première fois que nous retransmettrons un conseil municipal, en direct. Pour être parfaitement exact, il y a toujours un petit peu de décalage entre le moment où on s'exprime et le moment où c'est retransmis.. Je pense que vous avez également vu lorsque vous êtes rentrés dans l'Espace Pierre Bachelet, les transformations qui ont eu lieu dans le hall d'accueil de l'Espace. C'est un travail mené avec les équipes du lycée Benjamin Franklin de la Rochette. J'en suis particulièrement heureux parce que c'est de l'économie dans un circuit de proximité. je trouve que c'est très bien. Ca a le mérite également de faire travailler les élèves du lycée dans le cadre de leur formation pratique.

Vous savez que malheureusement, l'équipe de l'EPB ne peut pas s'exprimer dans son champ de compétence usuel. Je pense que le fait d'assurer cette retransmission, c'est une manière de montrer la compétence de nos équipes. Vous savez que d'autres collectivités ont un petit peu de problème pour assurer la retransmission. Evidemment, il faut se trouver dans un lieu qui est propice comme l'Espace Pierre Bachelet, j'ai d'ailleurs proposé ce matin lors du conseil communautaire d'accueillir les conseils communautaires ici si c'était le souhait de mes collègues puisque nous avons la technique qui nous permet de retransmettre, ce que nous allons vérifier ce soir.

Voilà ce que je souhaitais vous dire avant de commencer cette séance.

1. 2021-001 – Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 11 février 2021

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le premier point que nous avons à examiner c'est la désignation du secrétaire de séance.

y a-t-il des volontaires ? M. SAUSSAC, je crois que c'est le premier qui a levé le doigt, ça lui sera donc attribué. Je ne pense pas qu'il y a d'objections, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de désigner Alain SAUSSAC comme secrétaire de séance du Conseil Municipal du 11 février 2021.

2. 2021-002 – Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Je n'ai pas reçu d'observations formalisées, est-ce qu'il y en a à formuler en séance ?

Mme HALUSKA : Au moment où j'ai évoqué l'éducation et l'intervention sur Melun-Val-de-Seine, c'est marqué « les stades de l'éducation » alors qu'en fait, c'est « les tables de l'éducation », je pense que la personne n'avait pas compris, page 21.

M. BATTAIL : Ce sera « les fameuses tables de l'éducation ». D'accord.

Il faudrait rectifier à la fois fameux et stade.

Sous cette réserve, est-ce que le rapport qui vous est présenté peut être approuvé ? Je vous remercie. On considère donc qu'il est approuvé.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

3. **2021-003 – Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT**

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : M. le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2020-014 du Conseil Municipal du 04 juillet 2020.

M. BATTAIL : est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous remercie donc de prendre acte de ces décisions.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- du tableau récapitulatif présentant les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Municipal précédent.

M. BATTAIL : Le point suivant concerne le débat des orientations budgétaires 2021. Je vais céder la parole à M. Khaled LAOUITI. Je voulais vous dire en guise de préambule que ce rapport d'orientations budgétaires a été effectué dans des conditions assez difficiles puisque vous savez que Hervé AGENEAU est absent depuis un moment maintenant. Il doit revenir tout prochainement, mais je voulais saluer le travail des équipes qui ont préparé ce document. Evidemment, au premier chef, le service des finances qui a particulièrement bien travaillé puisque cela a abouti à ce document qui, est traditionnellement réalisé, ou en tout cas co-réalisé avec l'appui du directeur général des services.

Je tiens aussi à souligner l'excellent travail qui a été fait par Khaled. Je crois que tout ça a bien fonctionné. Je vais lui céder la parole pour qu'il vous expose tout ce qui concerne

le projet de budget, donc les orientations budgétaires qui nous permettront de mieux comprendre le budget qui vous sera présenté au prochain conseil municipal. Vous avez sur l'écran derrière moi la projection qui accompagne la présentation.

4. 2021-004 – Débat des Orientations Budgétaires 2021

M. Khaled LAOUITI, Conseiller municipal délégué : On va commencer ce débat d'orientations budgétaires par un point sur l'année 2020.

Nous avons connu une année 2020 assez difficile avec le covid 2019.. On a une économie française qui fluctue au rythme des confinements et des restrictions sur l'ensemble des secteurs d'activités.

Pour animer le débat, je vous propose de poser vos questions et de débattre à la fin de toutes les diapos.

Le monde du travail a été touché avec 715 000 personnes qui ont perdu leur emploi, mais l'Etat a su mettre en place des aides, en particulier le chômage partiel, faciliter le crédit pour les entreprises et apporter un soutien financier aux secteurs les plus touchés comme la restauration et le tourisme. L'inflation française : on a une diminution due à la baisse des prix de certains des biens et des services, on a une moyenne de 0,5 % sur l'année 2020. En 2021, elle devrait rester faible, mais aujourd'hui je crois qu'on ne peut plus faire de perspectives comme les années précédentes.

Le déficit public est assez important avec 11,3 % du PIB, c'est l'effet de la baisse de l'activité et des interventions publiques massives, une dette publique de 119,8 % du PIB, elle était d'un peu plus de 100 % en 2019, là on a bondi de 19,8 % en plus. Pas d'affectation sur la viabilité de la dette française, les taux d'intérêt restent bas. On a eu une aide de la BCE et de l'Europe qui a fortement soutenu les Etats européens.

Pour 2021, on a une baisse du déficit public qui serait à hauteur de 8,6 % et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Nous avons fait un focus sur la loi de finances 2021 parce qu'elle a beaucoup de conséquences sur le budget des collectivités territoriales.

Les mesures pour les communes :

On a la fin de la perception de la taxe d'habitation avec une nouvelle réforme fiscale, c'est la part départementale de la taxe foncière sur le bâti avec un coefficient correcteur pour une compensation à l'euro près. On a une stabilité des dotations de la DGF et du FCRIF, une stabilité des variables d'ajustement, une stabilité des dotations de soutien à l'investissement de 1,8 milliard d'euros, une péréquation verticale avec des financements intégralement au sein de la DGF, DNP stable, DSU et DSR en augmentation de 90 millions chacune.

Une baisse des d'impôts de production : 10 milliards d'euros ; une diminution du taux de la CVAE, du plafonnement du CET et la révision des valeurs locatives des établissements

industriels. Ils n'avaient pas été revus depuis 1973 et là, c'est un coup de pouce au secteur de l'industrie.

Ensuite, on a une relance économique par des exonérations temporaires de CET et du crédit aux extensions des entreprises.

On a la mise en place de l'automatisation progressive du FCTVA. Le FCTVA, je vous rappelle qu'on le percevait soit à n+2 ou n+1. Petit à petit on va essayer de le récupérer dans l'année n.

Une réforme de la taxe sur l'électricité : Chaque collectivité pouvait voter son taux de taxe. La loi de finances prévoit une harmonisation des tarifs et la mise en place d'un guichet unique sur les trois ans et la possibilité de transfert à la DGFIP de la gestion de la taxe d'urbanisme.

La liquidation de la TAM avant a été faite par la DDT et le recouvrement par la DGFIP. Tout se fera par la DGFIP aux alentours du second semestre 2022 et le fait générateur avant, c'était l'acceptation du permis de construire, à partir du second semestre 2022, ce sera l'achèvement des travaux pour que ça soit mis en place en même temps que la taxe foncière sur le bâti.

On a fait une petite rétrospective 2020 pour la Ville de Dammarie-lès-Lys.

On a eu des recettes hors cession en hausse de 1,9 % par rapport à 2019. C'est dû aux aides exceptionnelles liées au covid et notamment à la CAF sur les structures de la petite enfance, aux aides de l'Etat pour l'achat des masques. La taxe additionnelle au droit d'enregistrement a augmenté de plus de 25,58 % et la DGF de 1,36 %. On a eu des dépenses en baisse de 1,40 % liées au covid, l'impact du premier confinement, des mesures gouvernementales. Mais on a eu de nouvelles dépenses comme l'achat de masques, de gel hydroalcoolique et l'augmentation du coût des marchés, les marchés qu'on avait passés avec les entreprises, étant donné qu'ils n'étaient pas faits en temps et en heure, on a une augmentation des tarifs. On a aussi subi comme beaucoup de collectivités cette année un piratage informatique.

On a une épargne brute de 5,1 millions d'euros et un taux d'épargne brute de 15 %. On voit qu'on remonte, c'est plutôt une bonne nouvelle. On a une dette en légère baisse par rapport aux autres collectivités de notre strate, elle est plutôt bonne même, avec un capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 de 28 millions, un emprunt reporté de 2,5 millions, un nouvel emprunt qu'on a contracté de 760 000 € et un refinancement de l'emprunt du pôle santé de 4 350 000 €.

Le taux moyen annuel de la dette est de 1,82 % et la durée de vie moyenne de la dette, de 5 ans et 10 mois.

La programmation des investissements 2020 est inachevée en raison de la crise sanitaire.

Etant donné qu'on était en année d'élection, qu'il y a eu la crise sanitaire, que le vote du budget a été fait au mois de juillet 2020, on a pas pu lancer tous les investissements qu'on

voulait faire pendant l'année 2020, ce qui a pour conséquence un report de 4,9 millions d'euros.

Habituellement, les collectivités font la majorité de leurs travaux pendant la période estivale, là vu le contexte à la fois électoral et sanitaire, on n'a pas pu faire ce qu'on voulait pendant l'année 2020.

En 2020, on a eu une année exceptionnelle pour les recettes d'investissement. On a récupéré deux années de FCTVA, une augmentation des recettes due à la taxe d'aménagement et un produit des amendes de police municipale en hausse de 1,64 %.

Pour l'année 2021, pour la Ville, on a beaucoup d'incertitudes à cause de la crise sanitaire et peut-être un troisième confinement, les impacts financiers du covid-19 et des nouvelles dépenses liées à la protection sanitaire. Les éléments positifs, c'est la stabilité des concours de l'Etat. L'Etat soutient quand même les collectivités et notre gestion nous permet d'avoir un autofinancement assez suffisant.

On a mis en place avec le service des finances un cadrage budgétaire rigoureux pour cette année pour prévoir sur cette année incertaine de 2021, avec une stabilité des recettes de fonctionnement à hauteur de 32,6 millions d'euros..

On a décidé de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement et de les laisser à hauteur de 28,9 millions d'euros et de limiter les investissements à hauteur de 9,2 millions d'euros. On va rechercher activement des subventions et on a limité le recours à l'emprunt pour cette année à 2,5 millions d'euros.

La DGF en fonction de la population et de l'écrêtelement est de 7,5 millions d'euros. On a une diminution de la dotation forfaitaire, une hausse de la dotation de solidarité urbaine, une diminution de la dotation nationale de péréquation. On pense avoir une légère hausse de la DGF, mais elle reste à un niveau assez stable depuis quelques années avec un FSRIIF inchangé à 1,9 million d'euros.

La réforme de la fiscalité directe locale. Quelles sont les conséquences ?

On a une faible perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales cette année. Elle existera toujours pour les résidences secondaires, et pour certains foyers en fonction des revenus. En 2023, plus personne ne paiera cette taxe d'habitation sur les résidences principales.

La nouvelle ressource de la collectivité sera la taxe foncière départementale, la part de la taxe foncière sur le bâti départemental qui va revenir à la Commune. La DGFIP va mettre en place un coefficient correcteur pour qu'on récupère à l'euro près, ce qui a été prévu concernant la taxe d'habitation.

L'évolution des bases. Depuis de nombreuses années, la Ville ne fait aucune augmentation, cette année encore il n'y aura pas d'évolution, c'est l'Etat qui fait augmenter.

L'évolution des taux. Je vous rappelle que lors du dernier mandat, on n'a pas augmenté les taux de fiscalité pour la Commune de Dammarie ; qça faisait partie de nos engagements de campagne. Cette année encore , il n'y aura pas d'évolution dans les taux de taxe foncière.

Concernant l'exonération de la taxe foncière sur les nouvelles habitations. Pour dire les choses de manière simple, les villes pouvaient voter l'exonération sur 1, 2, 0 jusqu'à 5 ans, les départements ne pouvaient pas le faire. Du coup, la part de la taxe foncière au niveau départemental est exonérée d'office de deux ans. La nouvelle réforme fusionne les deux parts, ce qui fait qu'il y aura un pourcentage d'exonération à faire voter par le conseil municipal qui sera égal à 60, 40, 30, 20, 10 % avant le 1^{er} octobre prochain.

La taxe d'habitation pour la résidence secondaire restera à 18,26 % ; la part communale était à 29,28 % ; la part départementale de la taxe foncière est à 18 % ; ce qui fait un taux global de 47,28 % et le taux foncier sur le non bâti était à 91,01 %.

Nos orientations budgétaires reposent sur les trois axes majeurs de notre campagne, donc la transition écologique, la solidarité et la cohésion et la poursuite de nos projets en cours comme le coeur de ville et le pôle santé sur l'année 2021.

On décline les priorités par secteur :

Sur le secteur scolaire et périscolaire, on a le projet du centre de loisirs, l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et des enseignants avec des travaux dans les écoles, l'isolation, l'accessibilité PMR et la réussite éducative.

Pour la culture, une adaptation à la crise sanitaire, une programmation intégrant une sensibilisation au monde du handicap et aux thèmes scientifiques ; un lien et un soutien aux artistes ; un accès à la culture pour tous.

Pour les sports, on a la poursuite de l'aménagement des bords de Seine et les travaux de rénovation des équipements sportifs intérieurs et extérieurs.

Pour la jeunesse, on a le développement des permanences de la Mission locale, un soutien renforcé au passage du BAFA et au permis de conduire.

Concernant la solidarité, nous renforcerons le soutien aux associations dont le CCAS et nous relancerons la halte répit Alzheimer.

Pour la petite enfance, on a le projet de renforcer les activités d'éveil et l'ouverture d'une ludothèque à l'ensemble des familles dammariennes.

Concernant la cohésion sociale et la citoyenneté , nous mettrons en œuvre un budget et un projet participatif, la réalisation d'actions du conseil municipal des enfants et le développement de la maîtrise des outils numériques.

Pour l'aménagement urbain, le projet Cœur de ville et le réaménagement du quartier Jean de la Fontaine.

Concernant le cadre de vie :

Programme de rénovation des trottoirs et de la voirie

Maîtrise accrue des dépenses énergétiques, géothermiques, éclairage publique, développement des liaisons douces, aménagement des espaces verts

Pour les bâtiments communaux, l'entretien du patrimoine et concernant la tranquillité publique, un élargissement de l'amplitude horaire de la police municipale, la modernisation du système de vidéoprotection et des aménagements pour la sécurité routière.

Concernant les agents de la collectivité, il faut savoir que l'année 2020 a été marquée par deux évènements importants : un confinement lié au covid-19 et des nouveaux besoins (télétravail, visio) et l'attaque informatique que nos services ont subi qui a eu des conséquences énormes concernant le travail des agents et dont on subit encore les conséquences aujourd'hui.

Trois axes principaux pour l'année 2020 : la poursuite du télétravail avec du matériel dédié, l'amélioration de la sécurisation du service des systèmes d'information et l'accompagnement des agents à l'utilisation des nouveaux outils numériques.

La masse salariale est de 17,2 millions d'euros, soit 61,68 % du budget de fonctionnement. Nous avons souhaité maintenir ce montant pour l'année 2021 avec comme cadre le non-remplacement systématique, la mise en œuvre de la loi de transformation et la mise en place du protocole PPCR (la refonte des grilles indiciaires). Des actions seront maintenues comme le plan de formation qui permet d'accompagner nos agents dans la préparation aux concours et de se perfectionner dans leur métier, la semaine bien-être et les chèques Cadhoc, la participation de la Ville à la prévoyance des agents.

Des nouvelles pratiques vont être mises en place, avec le mode projet, la mutualisation des ressources, la dématérialisation, les téléprocédures et le télétravail. Pour tout cela, nous avons sollicité un audit qui nous accompagne dans cette réforme.

Les sources de financement pour l'année 2021 :

On a un autofinancement qui provient de la section de fonctionnement, des subventions d'investissement, la dotation de la Politique de la Ville, les fonds d'aménagement communaux, des participations comme la CAMVS. Nous envisageons aussi des cessions de véhicules et de bâtiments ; la taxe d'aménagement sera, je pense, un peu moins importante cette année ; le produit des amendes de police municipale ; une FCTVA qui sera aussi en baisse cette année, et un emprunt envisagé comme je vous l'ai dit à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, M. le Maire, est-ce qu'on passe tout de suite à l'EPB ou est-ce qu'on lance l'échange ?

M. BATTAIL : Traditionnellement, je crois qu'on fait la totalité, puis on a réserve le temps de discussion après, si ça convient à tout le monde...

donc Khaled, tu peux continuer.

M. LAOUITI : Pour l'EPB, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. On a eu un arrêt brutal des spectacles et des locations de la salle pour l'organisation des évènements. La Ville a su soutenir l'EPB – et c'est tout à fait normal – à hauteur de 392 340 € avec une subvention exceptionnelle.

Malgré les incertitudes sur la reprise de l'activité, on continue les démarches de prospection et de commercialisation des salles et on maintient la programmation. On a quand même des signaux ces derniers temps de la ministre de la Culture qui sont assez encourageants pour la reprise des spectacles.

L'objectif de l'EPB est de garder l'excédent constituant 2019 de 159 478 €. Pour rappel, après le deuxième confinement, le résultat 2020 était à hauteur de 90 000 € grâce à la subvention.

Si vous avez des questions, c'est le moment

M. BATTAIL : Merci, Khaled. Evidemment, il s'agit d'un débat, donc il y a forcément des questions, des interventions, des commentaires et nous nous ferons un plaisir de répondre. **M. BENOIT**.

M. BENOIT : D'abord, merci les services, Mme MARCHERAS et son équipe, et M. LAOUITI pour la présentation de ce débat d'orientations budgétaires.

Dans un premier temps, je veux juste faire un petit commentaire sur le contexte national et ensuite, mes collègues interviendront sur deux sujets. Puis, je reprendrai la parole si vous nous y autorisez pour évoquer quelques points municipaux.

Effectivement, l'économie française a subi une lourde épreuve comme d'autres pays d'ailleurs, les salariés, mais aussi les patrons de TPE, PME, patrons de bar, de restaurant, le monde de la culture, toutes celles et tous ceux qui ont vu leur activité interrompue ou réduite durant cette période et qui se poursuit actuellement. Une pensée aussi pour tous nos services publics, en particulier les personnels soignants où la situation est quand même compliquée, on le voit en Seine-et-Marne sur certains hôpitaux, il y a un certain nombre d'infirmières qui démissionnent. La tendance actuellement c'est plus d'avoir un solde négatif entre les embauches et les démissions dans ce secteur.

Une pensée aussi pour l'ensemble des services publics ou ceux qui assurent les missions de service public ; les entreprises nationales aussi qui sont mises en mal, je pense au projet Hercule, GDF est en train de dépecer EDF et force est de constater que ça a un impact plutôt défavorable sur l'évolution des tarifs qui nous sont proposés. Puis, des démissions sur les investissements, les services de distribution qui ont été mis à mal par ce dépècement.

Il y aussi cette petite musique qui revient sur la dette de l'Etat. Certains disent qu'il faut la payer, d'autres disent non. Etant donné qu'on en est à payer année après année des intérêts de la dette, on peut se dire qu'il y a peut-être certaines dépenses qu'on a largement remboursées aux banques, même si certains sont ravis de voir qu'il y a des taux négatifs qui sont proposés aux banques et à l'Etat français.

Le sujet c'est juste une technique économique qui, à travers des taux négatifs, permet de réduire de façon conjoncturelle, très faiblement, une partie de la dette. L'actualité après Leaks Lux, après le scandale de Panama Papers, c'est le OpenLux où là encore ce sont des journalistes qui mettent en exergue ce scandale d'évasion fiscale. On apprend qu'il y aurait plus de 100 milliards d'actifs qui au travers de OpenLux échappent à l'impôt français. Autant de moyens qui manquent pour nos services publics. Mais là encore, on nous avait annoncé que le verrou de Bercy où c'était le ministre de l'Economie et des Finances qui décidait s'il y avait une poursuite sur des cas révélés d'évasions fiscales, parce qu'il faut bien en avoir conscience que l'Etat est malgré tout au courant, donc l'Etat laisse faire évidemment. C'est même illustré par le choix du cabinet McKinsey qui a la charge de s'occuper de la stratégie de logistique des vaccins. McKinsey c'est quand même une société américaine basée dans le Delaware, qui ne paye pas l'impôt. Là encore, même si McKinsey est une société qui est, depuis de très nombreuses années, très proche des hauts dirigeants français, on choisit cette société qui est loin d'être... je ne trouve pas le terme, qui participe d'une certaine façon aussi à l'évasion fiscale. Après BlackRock qui conseille l'Etat sur les retraites.

Voilà, c'est dommage de ne pas s'attacher à cette évasion fiscale parce que là, pour le coup, ce sont des centaines de milliards dont on se prive pour alimenter nos services publics.

M. BATTAIL : Je vous remercie pour cette présentation M. BENOIT qui n'a pas grand-chose à voir avec la Ville de Dammarie-lès-Lys, néanmoins qui nous rappelle sans doute certaines vérités qui vous sont chères, mais je pense qu'il va être plus question de ce qui touche à la gestion municipale ou en tout cas, aux perspectives budgétaires qu'on peut offrir.

Mme DOMENECH à vous la parole, si j'ai bien compris.

Mme DOMENECH : Oui, j'ai une question avec mon équipe, relative aux conséquences des projets immobiliers actuels sur le territoire de la Commune. Il est probable que ça a pour conséquence une croissance démographique et nous souhaiterions savoir si vous envisagez la construction de nouveaux équipements scolaires. Alors ça n'apparaît pas dans ce qui a été présenté. Cependant, peut-être avez-vous des hypothèses de travail ou des projections par rapport à cela, ne serait-ce qu'en termes de lieu identifié et après évidemment de capacité d'accueil, de volume, etc.

C'est une première question, j'en ai d'autres, mais peut-être avez-vous déjà quelque chose à dire à ce propos ?

M. BATTAIL : Bien sûr, ça a toujours été, enfin depuis un certain nombre d'années, une préoccupation et d'ailleurs, avant tout une préoccupation de l'opposition. Mais si je retrace ce qui est arrivé depuis un certain nombre d'années en matière de démographie comme vous l'évoquez, force est de constater que malgré ce que l'on nous a annoncé en termes d'effectif scolaire, jusqu'ici on a réussi à gérer. Année après année au cours du mandat précédent, on nous a dit il fallait absolument construire une nouvelle école puisque c'était ça la façon dont c'était présenté. Je dois dire que depuis dix ans que j'en entends parler de la part de l'opposition, le besoin absolu ne s'est pas fait sentir. Alors ça ne veut pas dire pour autant qu'on n'a pas réfléchi à la question et qu'on ne se projette pas dans l'avenir.

Donc, on a effectivement plusieurs pistes. Il y en a une qui a déjà été explorée de manière assez avancée et puis, on a récemment pu avoir d'autres perspectives. Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus parce que cela fait l'objet de négociation, mais je pense qu'on peut en tout cas affronter l'avenir de manière sereine à ce niveau-là. En tout cas, pour ma part, je n'ai absolument aucune inquiétude. C'est peut-être en raison de la typologie des foyers à Dammarie-lès-Lys mais pour l'instant, il n'y a pas eu l'explosion qui nous était prédictive. D'ailleurs, ça rejoint à peu près ce qui nous avait été dit par une étude que nous avions commandée et qui était plus modeste dans ses conclusions que ce que nous annonçait ou ce que nous prévoyait l'opposition au cours du mandat précédent.

Quoi qu'il en soit, je peux vous rassurer, on prépare l'avenir. On se dit que de toute façon et en particulier en fonction de l'évolution de la démographie qui finira peut-être par arriver dans les proportions qui avaient pu être imaginées par certains, nous aurons une solution à proposer et j'en dirai plus au moment du vote du budget. Là, en matière d'orientation, ce qui est sûr c'est qu'il n'y a absolument aucune inquiétude pour financer ce qui serait éventuellement nécessaire dans les années qui viennent. D'un point de vue financier en tout cas, puisque c'est l'objet du débat de ce soir. Je n'ai pour ma part aucune inquiétude particulière, ça ne mettra pas les finances de la collectivité en difficulté.

J'imagine qu'il y a d'autres questions, Mme DOMENECH, en tout cas c'est ce que vous aviez évoqué.

Mme DOMENECH : J'ai deux autres questions éventuellement. Ça concerne le bois du Lys. Est-ce qu'il est envisagé un rachat par la ville de ce très bel espace qui est bien équipé. Je ne sais pas si un prix est déjà proposé, vous avez des éléments à ce sujet ? Enfin, il nous paraît plus qu'intéressant de conserver un accueil des enfants et même de l'élargir en termes de propositions. On pourrait dire des stages, des congés scolaires à dominante culturelle, scientifique. La période que nous vivons ne cesse de le rappeler depuis un an, elle devrait nous amener à réfléchir à un après qui serait riche, enthousiasmant pour les plus jeunes de la ville. Est-ce qu'il n'y aurait pas quelque chose à inventer dans ce sens, en profitant de cette structure que nous connaissons ?

M. BATTAIL : Evidemment, c'est une structure importante à Dammarie et nous sommes bien placés pour le savoir puisqu'on l'a utilisée pendant des années. Je ne refais pas

l'histoire récente, c'est le comité d'entreprise de la SNECMA qui a décidé de vendre. Ensuite, chaque chose a son prix.

Je pense qu'on reviendra prochainement vers vous, sans doute au moment du budget pour expliquer quelle est notre attitude définitive. Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus, pas que je veuille cacher des choses, mais vous comprenez bien quand on est en discussion, il est évident qu'on ne souhaite pas forcément faire une publicité urbi et orbi. Nous avons été consultés, nous étudions aussi les perspectives. Je voudrais simplement rebondir sur un propos que vous avez tenu, en disant il y a à organiser des réunions, etc. Il va falloir que le covid soit derrière nous parce que pour l'instant, on ne peut pas dire qu'on puisse utiliser, ne serait-ce que l'ensemble des salles dont on dispose ici. C'est un exemple évident, mais il y en d'autres, nous avons d'autres espaces aussi qui ne fonctionnent pas comme ils le devraient.

Bien sûr, on réfléchit à cette question et quoi qu'il en soit, on a étudié aussi des plans B, voire C pour pouvoir toujours assurer l'accueil des enfants, dans des conditions satisfaisantes en ce qui concerne les loisirs. Quoi qu'il en soit, vous avez raison, il faut prévoir l'avenir ; on réfléchit. Simplement, on a pour l'instant un petit peu de confidentialité à avoir sur ces sujets-là, quel que soit d'ailleurs la piste que l'on suit définitivement, elle nécessite encore de négocier. C'est ce que je peux vous en dire, mais c'est évidemment une de nos préoccupations, de même que celle que vous avez évoquée précédemment qui concerne le scolaire.

Mme DOMENECH : Je vous remercie. Nous serons évidemment tout à fait intéressés sur ce que vous aurez à nous dire par la suite sur ce dossier parce que, encore une fois, il nous semble que c'est vraiment très intéressant de pouvoir le conserver.

Je suis d'accord avec vous, on est dans une période tellement incertaine qu'on ne peut pas se projeter beaucoup, mais tout de même, ça vaut le coup peut-être de prendre le temps de la réflexion et des propositions parce qu'à un moment donné quand même, je pense qu'on arrivera à se rassembler dans des lieux. En tout cas c'est à espérer sinon c'est assez triste.

J'avais une dernière question. Tout à l'heure, j'ai évoqué la période de rupture que nous connaissons, nous avons connu notamment les deux confinements précédents, et là je parle plutôt du plan scolaire. Il me paraissait assez essentiel de rappeler qu'à Dammarie-lès-Lys, il y a deux réseaux d'éducation prioritaire et qu'il convient d'en tenir particulièrement compte puisque ça concerne une population qui a besoin d'être aidée. Si je m'en tiens à la question de la scolarité, il me semble qu'il n'est peut-être pas assez fait en termes d'action concernant l'accompagnement à la scolarité.

Je prends l'exemple du CLAS, mais après, d'autres actions peuvent être envisagées, s'engager dans le dispositif tel que le CLAS, ça permettrait de toucher un plus grand nombre de familles. Il y a des associations à Dammarie qui sont très présentes sur cette question. Personne ici saura en parler mieux que moi, mais avec les moyens qui sont forcément les leurs, ça ne peut pas couvrir la totalité des besoins qui sont vraiment réels. Donc, il me semble que ça aurait de l'intérêt peut-être de réfléchir à ça, en commission

par exemple, pour aider au mieux, accompagner au mieux ces familles qui peuvent être en difficulté. Ce sont des enjeux importants.

Voilà ce que je voulais dire.

M. BATTAIL : Concernant le dispositif que vous évoquez, je ne peux pas vous répondre en particulier. Simplement, rappeler tout de même les dispositifs dans lesquels la Ville est engagée. Il y a les clubs Coup de pouce qui sont un coup de pouce comme leur nom l'indique. Vous avez été impliqués dans ces dispositifs-là, je trouve qu'ils ont le mérite aussi d'impliquer, d'associer les parents parce que je pense qu'il y a toujours une nécessité de penser également à ces niveaux-là, bien évidemment sous le pilotage des équipes enseignantes.

Puis, il y a ce qu'on appelle la Réussite éducative qui a été transféré à l'Agglo et qui fonctionne plutôt bien ; elle a un double mérite qui est d'une part le soutien immédiat à des enfants qui ont des difficultés quelle qu'en soit l'origine, en les accompagnant avec des dispositifs annexes, en particulier des consultations médicales, mais qui a aussi le mérite d'identifier certaines situations et certaines difficultés et ainsi de permettre de proposer des aides aux parents qui peuvent le souhaiter dans ce cadre-là également, donc pas exclusivement aux enfants.

Ce sont les deux principaux dispositifs mis en place à Dammarie-lès-Lys mais pourquoi pas d'autres également ? Il y a aussi tout ce qui est fait pour l'accompagnement du soir. Vous savez on peut se comparer à d'autres collectivités même voisines, on est plutôt au-dessus de ce que font certains. Après, on peut toujours faire plus, il y a un moment aussi où les réalités budgétaires peuvent nous rattraper. Quoi qu'il en soit, le secteur éducatif à Dammarie-lès-Lys est vraiment une de nos priorités. Je pense que Patricia CHARRETIER pourrait en témoigner également.

Sur le dispositif que vous évoquez, le CLAS, je crois qu'il y a aussi des divergences d'appréciation entre les uns et les autres. Donc, je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui veulent s'exprimer sur ce sujet-

M. LAOUITI : Mme DOMENECH, si vous le permettez, concernant ce soir c'est bien le débat d'orientation budgétaire et je reprends cela concernant le secteur scolaire pour commenter vos trois interrogations.

Tout d'abord, vous avez parlé du centre de loisirs. Sachez qu'on a un projet de centre de loisirs. Comme vous l'a dit M. le Maire, on ne va pas rentrer dans les détails ce soir, mais c'est une de nos priorités cette année.

Pour l'amélioration des conditions d'accueil, il faut savoir que tous les enfants de Dammarie sont accueillis de manière exceptionnelle et nous travaillons chaque été pour améliorer les écoles. Concernant les écoles dont vous parlez en réseau d'éducation prioritaire, nous avons su faire face au dédoublement des classes de CP et CE1 ce qui montre que nous avions quand même une capacité d'accueil des élèves dans la Ville de Dammarie assez importante et nous ferons toujours face à cette capacité d'accueil.

Pour la Réussite éducative, je vais juste rajouter par rapport à ce qui disait M. le Maire qu'on soutient aussi des associations qui viennent en aide aux élèves de milieu modeste, notamment au centre Schweitzer. Avec le covid, c'est vrai que ça a été une année complexe pour ces associations et pour les enfants. On a su faire face aussi via le CSE qui a mis en place du soutien scolaire pendant le confinement et toute la Ville de Dammarie-lès-Lys, en tout cas les services de la Ville via le CCAS, viennent toujours en aide aux familles en difficulté concernant la réussite scolaire.

Comme vous le voyez, les trois questions que vous avez évoquées font partie de nos priorités et de notre projet dans ce débat d'orientation budgétaire. Vous le verrez lorsqu'on vous présentera le budget au mois d'avril.

M. BATTAIL : Je crois que Mme HALUSKA voulait intervenir.

Mme HALUSKA : J'avais préparé un petit texte parce que comme souvent je bafouille, ça m'évitera et je répondrai en plus à la question de Catherine. Donc, je vais un peu le lire, je suis désolée, mais ça va me permettre d'être un peu plus à l'aise.

Le confinement et ses effets dramatiques doivent aller au-delà des questionnements et des inquiétudes. J'ai repris les mots questionnements et inquiétudes que M. BATTAIL avait utilisés dans son éditorial de ce mois-ci dans Le Lys Magazine.

A l'échelle de notre municipalité, il faut s'engager dans une réelle politique de soutien et aller vers tous ceux que le covid n'aura malheureusement pas épargnés. Si l'on doit se féliciter du travail de solidarité des associations, nous souhaitons mieux connaître les actions de soutien des services municipaux, bien que Khaled nous en ait un peu parlé, mais je trouve que ce n'est pas suffisant. Nous n'avons pas une visibilité de toutes les actions, actions dont M. BATTAIL nous parle également dans son dernier éditorial en l'évoquant rapidement. Pourquoi ne pas présenter chacun de vos services et ce qu'ils ont mis en place en réponse à la crise sanitaire et sociale ? Par exemple, que fait le CCAS ? Quelle est la situation des commerçants de notre ville ? Peut-on tout attendre de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAMVS ? Quel est le champ d'action du Maire et de ses élus ?

Des initiatives sont possibles. Les effets du confinement ont augmenté la violence des jeunes, l'usage de l'alcool, de la drogue, les violences conjugales et familiales. De nombreuses mères seules se trouvent contraintes de s'inscrire au Resto du cœur. Certaines villes ont fait le choix de campagnes publicitaires plus solidaires pour faire connaître les numéros d'urgence. D'autres ont mis en place partout dans leur ville des containers de récupération des masques.

Pour nos étudiants, pourquoi ne pas proposer une aide exceptionnelle en échange d'un soutien scolaire aux enfants en difficulté ? Pourquoi ne pas mettre en place un service d'aide à domicile en vélo pour rapporter les courses aux plus fragiles ? Ce sont des idées, mais elles ont le mérite d'être locales. Ce travail pourrait permettre de payer quelques jeunes sans emploi. Ne serait-il pas possible d'ouvrir au centre Schweitzer des espaces de télétravail ? A-t-on aidé les familles les plus vulnérables pour la cantine ? Si la police

municipale doit lutter contre les incivilités, elle peut aussi jouer un rôle de prévention. Que fait-on pour tous ceux qui se retrouvent dans la rue ? Ont-ils au moins un endroit pour se laver, pour manger, avoir un repas chaud sur Dammarie ? Comment notre ville est-elle concernée par le plan de relance ?

A Nantes, une entraide citoyenne coordonnée par la ville s'est mise en place. Est-ce que nous ne pourrions pas remettre en place une solidarité citoyenne au niveau de notre ville ? Je m'étais même posée la question de comment se passent les transports actuellement en période de confinement, c'est-à-dire le soir quand on sait que, énormément de personnes prennent le bus, doivent porter des masques et sont serrées les uns contre les autres.

Voilà, j'avais envie de lire ce texte avant de parler du reste.

J'ai trois questions et je te réponds Catherine, du coup. J'avais une question sur ce que vont devenir les deux terrains vagues de la Plaine du Lys. Est-ce que vous avez un projet pour ces terrains qui se trouvent en face de la City ? Est-ce que vous avez fait appel à la subvention spécifique, les jardins partagés ? Vous savez qu'aujourd'hui, il existe un site internet qui s'appelle La Grande Equipe, qui concerne les quartiers prioritaires. Ils ont lancé plein de subventions particulièrement sur les jardins partagés, pour des projets de transition. Comme vous avez parlé des subventions de la Politique de la Ville, je voulais savoir si vous participiez à tous ces projets un peu novateurs, je trouve, dans le cadre de La Grande Equipe niveau national.

C'est mes deux questions.

Puis, sur le budget participatif, je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler puisque Ali KAMECHE n'est pas là, c'est lui qui est responsable de cette action, c'est sa délégation.

Sur le contrat local d'accompagnement scolaire dont Catherine parlait, c'est un dispositif de la CAF. Pour mettre en place ce dispositif, ce n'est pas simple. Nous en tant que équipe avec Wilfried, nous avons pris rendez-vous avec les services, les élus, Mme CHARRETIER, M. THERAULAZ et Mme GAETANI que nous avons rencontré la semaine dernière. Nous avons évoqué le sujet parce qu'il nous semblait qu'effectivement, c'est important de se poser la question d'un nouveau dispositif, mais pour nous, le plus important, c'est de faire un diagnostic, c'est de voir tout ce qui existe, d'éviter de faire du côté-à-côte, une association par ici, une association par là et de se donner les moyens pendant un ou deux ans comme tu le disais Catherine, de se mettre autour d'une table et de discuter sur tout ce qui existe et tout ce qu'on peut faire ensemble au niveau de la municipalité effectivement, parce que les associations c'est une chose, mais je pense que la municipalité peut effectivement donner des moyens, qui peuvent être des moyens matériels, des moyens de formation des jeunes.

Donc, c'est un gros débat. Je pense qu'on ne pourra pas en discuter là, mais ce qui serait intéressant, c'est de se dire que c'est un débat à mettre en place. On en était un peu

d'accord avec Mme CHARRETIER. Je crois que là-dessus on peut dire que le projet est en cours entre guillemets. C'est ça, Mme CHARRETIER ?

Voilà, merci.

M. BATTAIL : Il y a plusieurs éléments qui ont été soulevés. Sur les terrains qui sont dans la Plaine du Lys, il n'y a pas de projets définitifs actuellement .Vous savez que dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, il y avait des questions de reconstruction, de la responsabilité des bailleurs puisque ce sont eux qui initient les projets. Pour l'instant, ils ne nous ont pas saisi de demande particulière. Cette année, depuis presque un an, il y a beaucoup de choses qui sont mises un petit peu en sommeil du point de vue des échanges qu'on pouvait avoir régulièrement avec eux . Il y avait un projet de la Foncière Logement qui consistait, sur le terrain à l'arrière de la résidence Provence, qui jouxte la Résidence Provence, de construction de maisons de type contiguë, en rez-de-chaussée plus un étage. Il y a eu un projet comme ça, mais qui finalement n'a pas prospéré parce que les opérateurs n'ont pas donné suite.

Vous avez parlé des jardins partagés, il peut y avoir aussi quelque chose qui se monte là-dessus puisqu'il y en a déjà un, mais il peut y en avoir plusieurs en fonction de la demande. Pour l'instant, il faut avant tout que les bailleurs, les opérateurs eux-mêmes nous saisissent de ce qu'ils souhaitent faire et à partir de là, on en discute. Pour l'instant, c'est un peu au point mort. Ce n'est pas très satisfaisant visuellement, mais on peut se dire quand même que la Plaine du Lys a considérablement progressé ces dernières années. Il ne faudrait pas non plus qu'on soit amené à redensifier à cet endroit-là, je crois qu'on peut être assez d'accord là-dessus. Voilà ce que je peux vous dire sur ce point-là.

Vous avez évoqué le soutien scolaire aux étudiants. Je souhaite juste vous rappeler les annonces qui ont été faites par la Région Ile-de-France, mais pas que, concernant un plan étudiant, qui repose entre autres sur la mise en place de numéros d'appel spéciaux pour aider sous la forme de contacts et d'échanges, mais aussi sous la forme d'aide spécifique aux étudiants. Il y a aussi le plan déployé par l'Etat puisque c'est aussi et avant tout de sa responsabilité. Je crois que Rodolphe voulait peut-être préciser quelque chose sur ce sujet.

M. CERCEAU : Oui, simplement pour préciser que comme l'a rappelé M. le Maire, il y a effectivement le plan national. Vous évoquez « un jeune une solution », il faut savoir que sur le territoire bien évidemment, il est couvert par un ensemble d'acteurs dont Mission Emploi Insertion qui porte l'activité de la Mission locale. Nous avons également le travail qui est réalisé dans le cadre des plateformes de décrocheur, avec un suivi très particulier, là encore partenarial avec l'Education nationale et toutes les structures qui à un moment donné, ou services d'ailleurs qui interviennent sur le repérage et la captation de ces publics.

Il y a également dans le cadre du plan national, l'obligation de formation, des 16-18 qui est en train de se mettre en place et qui là aussi est sous couvert de la Mission locale.

Il y a, en plus des aides que vient de mentionner M. le Maire au titre de la Région Ile-de-France, localement un partenariat qui vient de se tisser avec M. BRACONNIER, président d'Assas Paris, pour l'antenne de Melun en la personne de Frédéric DEBOVE, son directeur, avec lequel Mission Emploi Insertion va travailler sur la mise en œuvre de différentes actions de tutorat et de soutien psychologique pour les étudiants des filières droit économie et AES. L'idée est de mettre en relation les étudiants en souffrance, qu'elle soit psychologique ou pédagogique, avec des professionnels bénévoles qui recevront soit des psychologues soit des professionnels des métiers concernés qui recevront ou qui échangeront en tout cas pour les accompagner, donc avec de fait des choses qui se passent tout à fait localement, renforcées par le vice-président chargé de la vie étudiante de la même faculté qui, là aussi par le biais de Frédéric DEBOVE, son directeur, a mis en place localement des aides spécifiques avec le CROUS avec des repas pour les étudiants pour 1 € par jour et des achats à hauteur de 20 % du coût des produits qu'ils achètent.

Puis, quand même parce qu'on est sur la commune de Dammarie-lès-Lys, on va faire un focus en rétrécissant un peu l'objectif ; Khaled LAOUITI en a parlé dans la présentation qu'il a faite du débat d'orientation budgétaire, le redémarrage ou en tout cas le nouveau souffle donné à la Mission locale et à l'implantation d'une antenne sur Dammarie-lès-Lys de manière là aussi à pouvoir agir en proximité et pouvoir toucher un public plus large, en tout cas en terme quantitatif puisque cette période, ça n'aura échappé à personne, touche toutes les populations, mais a fortiori celles qui sont les plus éloignées de toutes les institutions. Donc, nous allons mettre en œuvre des opérations un peu novatrices, de manière à pouvoir aller au-devant des publics et les ramener vers ce qu'on appelle traditionnellement le droit commun.

Donc, je pense qu'on n'est pas sur un territoire dépourvu en termes de réponses en tout cas sur les questions qui ont trait au sens global à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

M. BATTAIL : Merci, Rodolphe. Puisque vous l'avez évoqué aussi l'action du CCAS, ça a été mentionné assez rapidement et c'est normal puisque nous en sommes au stade du débat d'orientation budgétaire, il a bien été indiqué qu'une attention particulière serait portée au budget du CCAS pendant l'examen budgétaire dès qu'il va pouvoir commencer.

Peut-être, Khaled, tu veux préciser ça ?

M. LAOUITI : Oui, je voulais revenir sur le CCAS. Il faut savoir que la Ville de Dammarie donne au Centre Communal d'Action Sociale un budget assez important. Cette année, on a pour objectif de le maintenir, voire de l'augmenter.

Concernant votre remarque sur la subvention au jardin partagé. Au niveau du débat d'orientation budgétaire, on ne peut pas parler de toutes les subventions spécifiques, on fait un cadrage général. Tout ce que je peux vous dire c'est que pour chaque action, nous demanderons aux services d'aller chercher le maximum de subventions, mais si vous reprenez la diapo, faites bien attention dans les axes majeurs à la transition écologique et au renforcement de la végétalisation.

Je vais vous donner un autre exemple des actions de la Commune, au-delà du CCAS lors du confinement. Vous savez que la Commune propose une restauration scolaire à tous les enfants de Dammarie, avec un tarif fixé selon le revenu fiscal de référence et lorsqu'elle n'a pas pu offrir cette cantine avec un tarif adapté aux personnes qui avaient des difficultés, elle a permis aux enfants qui allaient à l'école au mois de juin de bénéficier d'un ticket à hauteur de 4,50 ou de 5 €. Je n'étais pas encore élu à cette époque-là, mais mes enfants ont pu en bénéficier comme tous les enfants dammariens scolarisés. Ce ticket pouvait être utilisé dans les magasins alimentaires de la Commune. Donc, il y avait aussi un soutien aux entreprises locales. C'était une double action, d'un côté une action pour les enfants qui avaient des difficultés et tous les enfants en général pour pouvoir déjeuner à midi de manière convenable, avec un montant assez important et de deuxièmement, un soutien aux commerces locaux, commerces alimentaires de la Ville.

Donc, au-delà du CCAS, il y a des actions lorsqu'on connaît une crise comme le covid que la Municipalité de Dammarie-lès-Lys met en place tout comme pour les personnes isolées, les femmes qui subissent des agressions. Il y a une prise en charge par la Commune de Dammarie avec des logements de secours.

Voilà ce que je voulais rajouter.

M. BATTAIL : Merci, Khaled. je ne sais pas si on a fait le tour.

Allez-y, Madame.

Mme DELAPORTAS : Oui, M. le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, je souhaitais revenir sur le thème de la végétalisation dans Dammarie. Ce thème me tient particulièrement à cœur et nous l'avons largement développé dans notre programme de campagne. En effet, le végétal doit et devrait se trouver au cœur de nos villes pour lutter contre le réchauffement climatique, la pollution, mais aussi parce qu'il a des vertus que tout le monde ne connaît pas. En effet, il n'y a que des avantages à augmenter la place du végétal en ville. Le végétal a des impacts très importants sur la santé, le bien-être de l'espèce humaine.

J'ai préparé un petit document à vous remettre qui a été fait par l'université de Lyon. Je ne sais si vous pouvez faire circuler un peu de ce côté, un peu de ce côté. Il s'agit d'un tableau qui énonce les vertus de la nature en milieu urbain. On peut voir que par leur simple présence et leur proximité, les éléments naturels et les végétaux diminuent le stress, la fatigue mentale, améliore l'état de santé, diminue le sentiment de solitude, augmente les contacts sociaux, favorise les rassemblements de personnes, augmente le niveau de bien-être déclaré et réduit le niveau de la criminalité. Par leur contact, ces végétaux diminuent la fatigue mentale, accroissent la productivité, réduisent le stress, augmentent le bien-être physique et psychologique, améliorent les relations sociales, favorisent la prévenance envers autrui.

Par leur simple vue, ces mêmes végétaux accélèrent la convalescence, réduisent l'hyperactivité, augmentent l'attention et favorisent la détente. Ils diminuent l'anxiété, augmentent la prise en considération d'autrui.

D'ailleurs, de nombreuses villes de France font maintenant le choix de végétaliser les espaces urbains. Paris va planter 170 000 arbres ; Ivry-sur-Seine a projeté de planter une forêt urbaine ; Saint-Brieuc plante un verger de 1ha pour alimenter la cantine ; dans la Vienne on replante des arbres et on reforme les haies ; dans les Landes il y a un projet de forêt comestible de 7ha avec 60 000 arbres ; Bordeaux veut casser le bitume pour créer des microforêts ; Lyon crée une forêt de 1 000 m² au cœur de ville ; à Montbazin dans l'Hérault, des arbres fruitiers sont plantés par la commune ; à Noyelles-sous-Lens la mairie plante une centaine d'arbres fruitiers dans les espaces verts. Enfin, il doit y avoir d'autres projets un peu médiatisés. Mais à Dammarie, que fait l'équipe en place ? Tout l'inverse : vous validez les permis de construire dans tous les espaces qui se libèrent ; là où il y avait un pavillon, une entreprise, on va voir pousser des immeubles avec au minimum une centaine de logements.

Là où la densité de population est importante, pas un coin de verdure ; à côté des écoles, des collèges, pas de square pour grignoter le midi, se poser entre les cours, ou après la journée de classe. Là où se trouve un peu de verdure, on met du béton encore et toujours avec des chaînes de malbouffe, un hôtel, un parking.

Vous qui devez vouloir le bien-être des Dammariens, engagez un vrai plan de végétalisation dont tout le monde tirera les bénéfices et stoppez s'il vous plaît cette urbanisation à outrance dont personne ne veut.

M. BATTAIL : Je vais me permettre de vous répondre de manière peut-être un petit peu plus virulente que je ne l'aurais souhaité, mais des fois il faut quand même le faire.

Vous faites partie du fait de votre appartenance politique, je n'ai pas de jugement là-dessus, des gens qui à l'échelon régional savent nous dire qu'il faut construire pour loger les gens. Nous avons fréquemment des débats à la Région Ile-de-France sur ce sujet. C'est aussi sous la tutelle de ministères dirigés par des écologistes que sont apparues un certain nombre de lois qui conduisent à devoir urbaniser dans le secteur des gares. Je n'y peux rien, on a une gare à proximité de Dammarie-lès-Lys, d'ailleurs on s'en félicite puisqu'il y a beaucoup de personnes qui l'utilisent. Il faut savoir que la loi telle que nous la déclinons et telle que nous avons dû la décliner à Dammarie-lès-Lys sous la houlette de M. le Préfet qui pilote et qui contrôle les documents d'urbanisme, c'est bel et bien la déclinaison des lois Alur et des lois Elan. Je n'y peux rien, c'est comme ça.

Cela dit, une fois qu'on a élaboré son document d'urbanisme et suivant des règles qui étaient nouvelles pour toutes les communes, vous savez qu'on a arrêté d'apprécier le coefficient d'occupation des sols ou le plan d'occupation des sols tel qu'il l'était précédemment, ça a conduit à une phase, peut-être d'approximation et d'apprentissage.

Qu'est-ce que nous avons fait depuis ? Nous avons engagé une procédure qui vise à modifier ce document d'urbanisme pour répondre à un certain nombre de situations qui étaient compliquées. Mais je voudrais ajouter aussi une chose, c'est que pour il y ait des constructions il faut qu'il y ait des personnes qui vendent leur terrain. Ce sont souvent les mêmes personnes qui nous disent « à un moment donné, trop c'est trop », mais qui

alimentent le marché en vendant leurs pavillons, leurs terrains, en vendant leurs entreprises.

En tout cas, je sais ce que je fais tous les jours. Nous recevons une fois par semaine au moins parce que nous concentrons un petit les rendez-vous, les promoteurs et nous les dissuadons, autant que faire se peut de construire à Dammarie-lès-Lys. Mais je n'y peux rien, il y a des documents d'urbanisme et il faut les respecter. Alors, peut-être auriez-vous élaboré un document d'urbanisme différent, nous, nous travaillons à le modifier pour le rendre un petit peu plus restrictif, mais vous savez aussi qu'il faut produire des logements en Ile-de-France, pas particulièrement à Dammarie-lès-Lys mais un peu partout en Ile-de-France et que les secteurs des gares sont particulièrement concernés. Cela a du sens puisqu'on encourage aussi les gens à prendre les transports en commun. C'est mon premier élément de réponse.

Deuxième chose, je vais finir par croire qu'il y a un certain nombre de personnes qui ne regardent pas ce qu'il y a autour d'elles. Qu'est-ce que vous avez ? Vous avez la forêt de Fontainebleau, des parcs urbains comme il n'y en a dans aucune autre commune à proximité. Si ça ce n'est pas des espaces verts et des espaces verts de qualité, je veux bien qu'on en débatte Des espaces verts de qualité nous en avons, je pense au parc de l'Abbaye, au parc de Farcy, je pense au bord de Seine qu'il faudra améliorer aussi. Ceux qui me disent qu'on est dans un univers absolument bétonné, ne doivent pas se rendre dans d'autres communes de la proche couronne. On peut faire les ratios quand vous voulez et vous verrez que ça n'est pas au désavantage de la vie végétale à Dammarie-lès-Lys. Prenez par exemple le parc Soubiran que beaucoup de gens fréquentent, avec la ferme enfantine. Le fait d'avoir un petit arbre ou un petit buisson juste devant chez soi, ne change pas la façon de vivre des gens. Pour autant, vous savez aussi que dans les règles d'urbanisme sont fixées un certain nombre de prescriptions quant à l'occupation du sol et la végétalisation et au pourcentage de terrain non occupé qu'il doit y avoir sur les parcelles.

On va encore travailler sur ces questions. On a commencé d'ailleurs à le faire, mais vous ne pouvez pas empêcher ma réflexion, la production telle que nous l'avons ensuite dans les documents d'urbanisme, elle est le fait des écologistes qui ont dirigé les ministères de l'aménagement pendant quelques années. Je n'y peux rien, c'est comme ça. Alors, s'ils n'ont pas produit les documents qu'ils souhaitaient produire, eh bien, qu'ils les changent maintenant, qu'ils les modifient. Force est de constater que nous ne faisons qu'appliquer les prescriptions qu'on nous donne et une nouvelle fois, est-ce qu'on a la chance ou la malchance d'être à proximité d'une gare ? Je laisse chacun juge, mais ça impose un certain nombre de règles.

Voilà ce que j'avais à vous dire Il n'y a pas comme on peut le lire ça et là, en répétant toujours les mêmes antennes « la volonté de bétonner ». Il faut arrêter avec ça et juste considérer aussi qu'il y a un besoin de logement. Les groupes politiques auxquels vous appartenez se font largement l'écho dans d'autres instances, mais à un moment donné, il faut que ce soit décliné aussi sur le territoire. Alors, est-ce qu'on veut des logements ou

pas ? On veut loger les gens ? On veut les loger à proximité des gares ? Qu'est-ce qu'on veut au fond ?

M. BENOIST.

M. BENOIST : C'est une petite rectification, la densification aux abords des gares, ce n'est pas la loi Alur, elle est antérieure, ce sont les lois Borloo. D'ailleurs, la loi Alur amenait un élément supplémentaire par rapport aux lois Borloo puisque quand on crée une nouvelle loi, bien souvent, c'est juste quelques articles qui sont modifiés, c'était de respecter les paysages, de respecter aussi les hauteurs. Puis, il commençait aussi à se poser la question de savoir si de construire à outrance autour de gares déjà saturées, était vraiment une bonne idée.

M. BATTAIL : Ce n'est pas la loi qui a posé cette question-là, M. BENOIST, c'est vous qui la posez. La loi, elle est formelle, dans les secteurs de gare, il faut construire.

M. BENOIST : Oui, il faut construire, mais la question ce n'est pas ne faut-il pas construire, c'est comment faut-il construire ? En respectant d'abord les voisinages, les paysages puisque ce sont des dimensions qui sont introduites dans la loi Alur. D'avoir la densification dans les quartiers tout en respectant les hauteurs de voisinage, je pense que ça ne pose de souci à personne, en tout cas moins de soucis que de voir un immeuble de trois étages dans ce genre-là.

M. BATTAIL : Mais enfin, soyons raisonnables. Prenons quatre parcelles pavillonnaires qui se regroupent pour faire une opération immobilière. Vous dites, il faut construire un peu autour, vous allez aboutir à quoi ? À huit pavillons. Vous ne respecterez pas les objectifs fixés par l'Etat, par le SDRIF. Je n'y peux rien et à ce moment-là, vous vous faites retoquer votre document d'urbanisme et le préfet vous dit : écoutez il faut construire un peu plus dans ce secteur-là. C'est comme ça que ça se fait, ce n'est pas autrement. Le reste, passez-moi l'expression, c'est de la littérature, ça n'existe pas. Ce n'est pas ça la vraie vie, la vraie vie c'est qu'il faut répondre aux prescriptions des uns et des autres. C'est normal d'ailleurs, on ne va pas décréter sous prétexte qu'on est maire de telle ou telle commune, d'échapper à un plan d'ensemble.

Ensuite, on peut travailler à la marge. C'est d'ailleurs l'engagement que nous avons pris lors de la campagne électorale. Nous avons pris l'engagement de retravailler le document d'urbanisme, mais pour le retravailler et le faire valider par le préfet, il faut déjà prouver un certain nombre de choses. Peut-être dire par exemple, avec les contraintes qui m'ont été fixées, j'ai un plan de circulation qui ne va plus fonctionner. Mais si d'emblée, vous affichez un refus, vous n'obtiendrez pas gain de cause. C'est comme ça que ça se passe et ça se passe comme ça dans toutes les communes d'Ile-de-France. Pour autant, on peut avoir aussi une relation avec les promoteurs pour leur expliquer que trop c'est trop, qu'il faut phaser tout ça. C'est ce que nous faisons.

Et puis, excusez-moi, là pour le coup, vous vous êtes peut-être encarté en matière de bétonnage et de construction de la Plaine-du-Lys. Je peux dire que vos prédécesseurs se

sont placés là, parce que les espaces verts de la Plaine-du-Lys, ce sont plutôt nous qui les avons créés.

M. BENOIST : Je reprends les termes d'un vice-président de l'agglomération melunaise qui disait qu'effectivement, si la Plaine-du-Lys s'est construite c'est parce qu'en face, il y avait des milliers d'emplois qui s'y trouvaient et qu'il fallait évidemment apporter des solutions de logement aux ouvriers. Il y avait quand même un petit bidonville à la place de la Plaine-du-Lys, il y avait des maisons pour certaines qui n'avaient même pas le courant à l'intérieur...

M. BATTAIL : Mais vous auriez pu faire plus de pavillonnaires à ce moment-là, consommer de l'espace aussi puisque ça semble être la règle de conduite que vous fixez maintenant. Je rappelle qu'en matière d'espace, il y a une des prescriptions qui disent : il faut essayer de consommer le moins possible d'espaces, ça aussi, ce n'est pas moi qui le dit, c'est le ministre. Et là en l'occurrence, c'était un ministre écologique.

M. BENOIST : Enfin, pour loger 5 000 salariés sur le secteur, à un moment donné, il faut construire un petit peu en hauteur et puis, c'était ce qui se faisait un peu partout d'ailleurs.

Pour revenir sur le débat puisque j'avais des choses à dire sur les finances locales, je n'ai jamais été inquiet sur le niveau de la dette ou la gestion de la ville. A chaque fois, il y a des reports et puis un autofinancement qui est toujours assez conséquent. Donc, il n'y a pas vraiment de souci là-dessus. Il y a quelque temps, j'étais peut-être un petit peu plus inquiet puisqu'on avait cru entendre que du fait de la crise, les finances pouvaient être mises en difficulté, sauf que là, on est rassuré, on va avoir un peu plus de recettes, un peu moins de dépenses prévues. Donc on dira que tout va bien, d'autant que vous faites le choix de geler la masse salariale. Donc, il n'y a pas de raison de s'inquiéter sur le budget qui nous est présenté.

Juste une petite chose, c'est la baisse conséquente de l'investissement, moi la seule interrogation, c'est que l'investissement évidemment se reporte sur les entreprises et donc sur l'emploi et de craindre peut-être qu'il y ait une baisse d'activité via cette baisse d'investissements sur les communes.

Ensuite, on peut se féliciter de la mise en place d'un budget participatif, d'un soutien renforcé auprès des associations caritatives et du CCAS.

Dernier élément, concernant l'audit, là je suis un petit peu chiffonné pour trois raisons. Je suis allé voir le site de la société SOCLE RH puisque c'est bien cette société qui a été choisie pour mener l'audit. J'ai eu l'impression que cette société est assez jeune, peut-être que je me trompe et encore, quand je dis jeune ce n'est pas parce qu'elle est jeune qu'elle manque forcément de compétence ou capacité à répondre aux demandes de la Ville.

La deuxième chose c'est que l'audit a commencé le 18 janvier sauf erreur de ma part et qu'il y a eu en amont des décisions de non-reconduction de contrat. Je crois que c'était

mettre un peu la charrue avant les bœufs. On aurait peut-être pu attendre le rendu de l'audit pour appuyer ou non ces décisions.

Puis, le dernier élément qui me chiffonne, c'est le lien qui peut exister entre cette société et la direction des ressources humaines. Je ne sais pas, je trouve qu'il y a un lien de filiation qui m'interroge.

Hors micro

M. BATTAIL : Est-ce que vous pouvez préciser le lien de filiation, ça veut dire quoi, il y aurait des enfants ou des parents des uns et des autres ... ?

M. BENOIST : Oui.

M. BATTAIL : Je ne vois pas de quoi vous voulez parler, mais si vous avez des accusations précises à formuler, formulez-les tant qu'on y est.

M. BENOIST : En allant sur le site de cette société, j'ai vu apparaître un nom qui correspond au nom de la directrice des ressources humaines.

M. BATTAIL : Enfin, je ne vois pas de quoi il est question. Il n'y a absolument eu aucune collusion comme vous semblez le suggérer. J'ai l'impression que vous portez des accusations ou des diffamations, donc on va songer à y répondre. C'est pour la partie la plus désagréable, mais c'est celle que vous soulignez.

Pour le reste, plusieurs réponses. Premièrement, le fait de recourir à un consultant extérieur pour examiner la façon dont fonctionnent les services, le ressenti des agents, on ne peut pas nous retirer le droit de contrôler, le Maire est le chef du personnel, donc ça paraît un peu normal. Il me semblait effectivement important d'apporter la possibilité aux agents de pouvoir s'exprimer dans un cadre qui n'était pas celui de la relation hiérarchique. Ça se fait de manière courante dans les entreprises, pas toutes, et aussi dans beaucoup de municipalités à des moments différents. Donc, il me semblait important de pouvoir justement discuter ou faire discuter des tiers avec les agents. Il y a toute une méthodologie mise en place pour assurer la neutralité et la confidentialité en même temps aux expressions des agents ; si certains ont des choses à exprimer, ils peuvent le faire en toute liberté. Je dois dire qu'actuellement, ça se passe plutôt très bien.

Après, vous avez évoqué une situation particulière, je ne peux pas vous suivre là-dessus parce que la gestion du personnel emporte aussi la gestion des carrières et les décisions qu'on peut être amené à prendre à un moment. Parfois, le renouvellement d'un contrat génère un certain nombre de conséquences, en particulier pour ce qui concerne la titularisation par exemple. Donc, la gestion de la carrière individuelle n'a rien à voir avec le processus d'audit. On ne pouvait pas au motif qu'il y a une réflexion générale en cours, retirer à ceux qui ont la charge de la gestion du personnel le fait de devoir gérer des carrières. Ça fait appel à la carrière individuelle des uns et des autres. Ensuite, effectivement, c'est de la responsabilité de la direction des ressources humaines et du Maire de décider en fonction de certaines situations. Mais je dirais que ça n'a pas de rapport immédiat. Alors là, il y a une coïncidence de date et vous tentez d'en tirer un

quelconque partie, mais ce n'est pas une manière objective de voir les choses. Il y a des contrats qui sont renouvelés, d'autres qui ne le sont pas et ça continuera pendant tout le temps de l'audit. On ne peut pas obérer une situation sous prétexte que l'audit dans quelque temps nous apprendra ou nous dira un certain nombre de choses. Pour le reste, il y a des situations individuelles, des choses qui se passent bien, des choses qui se passent moins bien dans certains services. C'est précisément l'objet de cette démarche de contribuer à nous éclairer pour nous permettre de prendre les meilleures décisions possibles dans un deuxième temps.

Il y a aussi une démarche qui est d'ailleurs rappelé dans les orientations budgétaires, qui est le souhait de s'organiser beaucoup plus en mode projet. Vous savez que dans beaucoup de collectivités, on fonctionne plutôt en mode silo, en mode vertical. On souhaite faire travailler les équipes de manière plus transversale et pour accompagner ce changement que l'on souhaite non pas brutal mais en douceur, il faut du conseil et de l'écoute vis-à-vis des équipes. Donc, c'est avant tout positif. Alors, ça s'appelle un audit mais c'est plutôt une aide à la conduite au changement de process, une façon d'étudier, le plus finement possible, avec les équipes et des gens compétents, la façon dont ça peut se passer et ce que ça nécessite du point de vue accompagnement. Pour moi, c'est plutôt une démarche positive, qui d'ailleurs est ressentie plutôt positivement par beaucoup d'agents, , peut-être contrairement à ce que vous imaginez ou ce que vous semblez sous-entendre dans certains de vos propos.

M. BENOIST : Oui, malgré tout, je reste étonné que de telles décisions soient prises alors qu'on est en plein audit, en pleine réflexion. Permettez-moi d'être étonné.

M. BATTAIL : Mais l'inverse eut été exactement la même chose, M. BENOIST. C'est-à-dire que si on prend la décision de reconduire un contrat et qu'il emporte à ce moment-là une titularisation, il est évident qu'on prend une décision aussi sans attendre les résultats de l'audit. Donc, c'est une situation qui est quand même assez compliquée de quelque côté que l'on voit la chose. Il y a d'une part un cas particulier et d'autre part une réflexion générale. Il y aura pendant toute la période que dure cet audit des contrats qui seront renouvelés, des contrats qui ne le seront pas. Je ne peux pas faire autrement parce qu'il y a des décisions qu'il faut prendre à l'instant T et pas à l'instant T+1 mois ou T+2. Il aurait peut-être fallu anticiper cet audit et le faire bien en amont. On l'a lancé à partir du moment où on a souhaité changer aussi nos modes de travail et c'est ce qu'on cherche à accompagner à l'heure actuelle.

M. LAOUITI : M. BENOIST, Je voulais te remercier concernant la confiance que tu as sur les finances de la collectivité, ça fait toujours plaisir. Tu as parlé des investissements, tu peux me rappeler ta réflexion, s'il te plaît ?

M. BENOIST : Sauf erreur de ma part, les investissements tournent autour de 14, 15 millions d'euros les années précédentes, là on tombe à 9 millions d'euros. On sait très bien que les investissements, on les lie à des commandes auprès d'entreprises, donc c'est autant de moyens en moins pour l'emploi sur notre ville.

M. LAOUITI : Alors, 9 millions d'euros c'est le cadre qu'on a donné aux services concernant les investissements. Je te rappelle qu'on a eu quand même un report de 4,9 millions cette année. Lors des six dernières années, on avait en moyenne 12 millions d'euros d'investissement. C'est un débat d'orientation budgétaire, c'est au niveau du budget qu'on verra réellement combien on met dans l'enveloppe d'investissement. En fait, tu sais très bien qu'on a une prospective sur tout un mandat.

Si je peux me permettre de faire un petit parallèle, c'est comme un foyer : on ne va pas investir chaque année la même chose, on ne va pas acheter une voiture chaque année, on ne va pas changer son frigo chaque année. Donc, tout au long du mandat, le montant de l'investissement est différent. Cette année, avec la covid l'année dernière et avec les perspectives qu'on a cette année, on est plus dans une année de réflexion et de report concernant les investissements. Tout au long du mandat, l'investissement de la Ville de Dammarie sera au même niveau. On a des projets qu'on va mettre en place. Cette année, il est peut-être difficile de mettre en place tous les projets à cause du contexte actuel. Il y a aussi des opportunités. Là c'est une orientation budgétaire, mais tout au long du mandat, la Ville de Dammarie investira autant que lors du dernier mandat.

M. BATTAIL : Merci, Khaled, d'avoir souligné la particularité de ce budget, qui fait appel à la fois la notion d'investissement et de restes à réaliser.

Là j'interpelle l'élu communautaire que vous êtes. Vous avez entendu ce matin que la Communauté d'agglomération se réjouissait d'avoir réalisé sur six ans 75 millions d'euros d'investissement. Vous avez vous-même rappelé qu'on tournait aux alentours de 12, 13 millions. Faites la multiplication par 6, vous verrez que ça veut dire que la Ville de Dammarie-lès-Lys a porté un investissement comparable à celui qu'a réalisé la Communauté d'agglomération. Toute proportion gardée, ça me semble quand même intéressant comme élément de comparaison. Je pense qu'on peut s'en réjouir. Vous savez aussi qu'il s'agisse des orientations budgétaires ou des budgets, que l'investissement, ça passe aussi par les économies en section de fonctionnement parce qu'il faut toujours assurer un autofinancement satisfaisant pour pouvoir, pouvoir obtenir des taux intéressants pour les emprunts nécessaires pour investir. Au fond rien n'a changé depuis un certain nombre d'années. Pour cette année qui est certes particulière, pour des tas de raisons, rien ne sert d'afficher un programme très important d'investissements parce qu'on sait très bien qu'une partie de ces investissements vont être perturbés par ce qui est en train de nous arriver et qui n'est pas encore terminé. Donc, ça nous semble plus raisonnable de nous tourner plutôt vers la réalisation et de terminer tout ce qui a déjà été initié précédemment. Une nouvelle fois tout ça est à juger à l'aune d'un mandat. Vous verrez que d'un point de vue investissement, on n'a pas d'inquiétude à avoir.

Mme HALUSKA : Je voudrais juste revenir sur l'audit. Jaurais juste voulu être sûre d'une chose puisque d'après ce que j'ai compris, c'est que l'audit-conseil aura juste pour objectif de permettre une meilleure restructuration de vos services, un meilleur process, un meilleur fonctionnement sur le thème de l'objectif projet, des services et non pas une restructuration des services qui pour certains pensent que ça pourrait être une façon de

mettre certaines personnes à la porte. J'ai posé la question très clairement, voilà ce qui se dit. Donc, est-ce que vous pouvez nous donner cette certitude ?

M. BATTAIL : Mme HALUSKA, j'espère que vous ne contribuez pas à colporter ce genre d'inepties.

Je me permets tout de même de vous dire que dans le domaine de la fonction publique et en particulier de la fonction publique territoriale, même s'il traversait l'idée à un maire – ce n'est pas mon idée – de procéder à des licenciements massifs dans sa collectivité, vous savez très bien que ça ne peut pas se passer comme ça. En revanche, la nécessité de s'organiser autour du mode projet, c'est-à-dire au fond de mobiliser des énergies différentes les unes des autres par leurs compétences autour de certains projets, nous apparaît indispensable. C'est au fond une aide à la mise en place de ces nouveaux process. De plus en plus de collectivités se tournent vers ce mode d'organisation et je pense qu'il offre des avantages, dont un qui n'est pas le moindre, qui est d'intéresser le plus grand nombre de personnes à des sujets qui ne sont pas exclusivement de leur compétence directe. Donc, je pense que ça permet de faire du collectif autour des projets et c'est bel et bien ce que nous souhaitons accompagner. Bien entendu, lorsqu'on parle d'audit ou en tout cas de mission de conseil, c'est avant tout aussi une mission d'écoute et d'orientation pour nous. C'est-à-dire, est-ce qu'il y a des services où on peut apporter des améliorations. Notre rôle est de faire que cette mission se passe de la manière la plus fluide avec l'ensemble des agents. Certains peuvent avoir des inquiétudes, mais je ne doute pas que vous contribuerez à les rassurer dans la démarche qui est la nôtre.

Mme HALUSKA : Je ne sais pas si je vais les rassurer, j'ai peu l'occasion malheureusement de les voir, je ne connais que ceux qui travaillent en extérieur. On avait demandé à un moment de mieux connaître les effectifs et le fonctionnement des services. Donc, on apprend à les connaître et on prendra rendez-vous avec eux à chaque fois pour mieux connaître les services comme on l'a fait jusqu'ici.

Juste, j'ai le droit à une autre question, mais peut-être un peu impertinente du coup, ça coûte combien l'audit-conseil ?

M. BATTAIL : Cette mission-là, je crois que c'est 34 000 €. Au regard de la masse salariale qui a été présentée, ça ne paraît pas démesuré, surtout pour nous accompagner dans la démarche tournée vers l'avenir. On me dit que la mission a été étendue à d'autres services qui en ont manifesté le souhait. On sera à 44 000 €.

M. LAOUITI : M. le Maire, si je peux me permettre, il faut aussi parler des bons côtés de l'audit. Il peut aussi nous aider à améliorer les conditions de travail des agents, nous donner des conseils sur la mise en place d'activités ou de services pour les citoyens. Il ne faut pas voir que le côté négatif, un audit, ça peut être aussi très positif et je pense que celui-ci le sera.

Mme SINIVASSIN : J'ai juste une question, c'est 44 000 € TTC ou hors taxe ?

M. BATTAIL : 44 000 € TTC, je crois, puisque là on est dans du fonctionnement.

Mme SINIVASSIN : Vous avez un devis comparatif, j'imagine ?

M. BATTAIL : Oui, on a une consultation sur le sujet.

M. DESCOLIS

M. DESCOLIS : J'ai quelques points assez rapides et je reviens une dernière fois sur l'audit.

Je trouve ça dommage, je ne sais pas officiellement si vous devez le dire aux élus comment ça se passe, mais là on vient de le découvrir de façon officielle dans les slides. On aurait bien voulu l'avoir un petit peu en amont avant que ça se mette en place, ne serait-ce que parce que ça engage les deniers aussi de la Ville,. Je n'ai pas de débat sur un audit, ça peut effectivement déboucher sur des choses positives. Par contre, le mot audit fait un peu peur parce que ça veut dire qu'on regarde comment on travaille, donc les gens peuvent avoir un petit peu de mal. Nous serons clairement intéressés par les résultats de cet audit et voir un petit peu ce qu'il en ressort, comme vous avez l'air de le dire M. le Maire et puis Khaled qu'a priori, les gens sont plutôt positifs et essayent quand même de communiquer sur ce sujet-là. Donc on sera très intéressé par les conclusions.

Je voudrais revenir un petit peu, c'est un peu ma marotte, mais on n'en a pas parlé beaucoup et je n'ai pas vu dans les orientations budgétaires, je suppose que c'est dans les frais de fonctionnement. En termes de piratage, on est sûr qu'on ne va pas revivre la même chose ? Est-ce que tout a été mis en place pour que tout soit coupé et qu'on ne puisse pas revenir sur une situation comme elle a été vécue très mal par le personnel ?

M. BATTAIL : Sur cette question-là, vous avez raison parce qu'en matière de catastrophe informatique, c'est difficile qu'il puisse arriver pire. Je salue d'ailleurs l'action du directeur des services informatiques, qui est en intérim puisque nous avons une personne qui est en maladie longue durée, qui a entrepris tout de suite un travail de sécurisation, de bon nombre de choses. Il y a une revue qui a été faite de l'ensemble des process et ce d'autant plus que vous n'êtes pas sans savoir qu'on nous demande de télétravailler plus et qu'évidemment, c'est multiplier les potentielles portes d'entrée pour tout ce qui est malveillance.

Il y a beaucoup de process qui ont été revus, des procédures d'ailleurs qui ont été parfois simplifiées par rapport à ce qu'elles étaient précédemment pour qu'elles soient beaucoup plus faciles pour les agents, que ça ne soit pas une contrainte supplémentaire. On a l'impression que tout va beaucoup mieux. On fera un contrôle a posteriori ou une évaluation a posteriori. On est beaucoup plus en sécurité que précédemment, tous les process de sauvegarde, etc. sont en train d'être revus complètement. Pour ce qui s'est passé, j'ai juste compris qu'il pouvait y avoir des points défaillants, mais il y en a d'autres que nous qui ont été piratés de la même façon , tout récemment.

M. DESCOLIS : oui un hôpital.

M. BATTAIL : L'hôpital de Dax vient en effet de faire l'objet d'une attaque du même type qui met par terre complètement le suivi des patients, ce qui rajoute encore de la gravité à ce qui s'est passé.

Nous avons une démarche vraiment très active sur toutes ces questions et puis il y a une démarche également, mais ce sera présenté au niveau du budget bien entendu, d'équipements informatiques pour adopter les nouvelles pratiques telles qu'elles nous sont recommandées, je pense au télétravail en particulier.

M. DESCOLIS : Très bien, merci.

Je voudrais revenir aussi sur la partie environnement. Clairement, je trouve que ça manque d'ambition. Les détails se cachent dans les trois petits points dans les slides parce qu'effectivement, baisse énergétique si c'est pour changer les LED, liaisons douces si on parle de pistes cyclables, c'est la Communauté qui finance, en fait l'entretien et si on parle de végétalisation, on n'a pas vu encore énormément d'immeubles, il y en a quelques-uns.

Je trouve qu'au vu de nos trois programmes, ça manque un petit peu d'ambition. Vous allez me dire que c'est une prérogative en partie de la CAMVS, notamment à travers le projet de territoire, vous avez raison, mais pourquoi alors on avait une si grande part dans nos programmes ? Je ne demande pas une réponse, c'est juste un constat et j'espère que durant votre mandat, les trois petits points qu'il y a dans les parenthèses s'élargiront pour avoir une vraie – c'est là où je rejoins Mme DELAPORTAS notamment sur l'importance de la végétalisation – on n'est pas d'accord sur tous les sujets, mais pour celui-là je pense qu'on se retrouve tous. Effectivement, il faut avoir un programme un petit peu plus ambitieux. Peut-être que vous avez mis ça juste parce que c'est en cours et que des projets vont arriver derrière, mais j'espère qu'on ne va pas décevoir nos bases d'électeurs sur ce sujet-là.

Je voudrais remercier aussi Mme CHARRETIER et M. THERAULAZ durant notre échange qui a été, je pense, très productif, je rejoins Mme HALUSKA sur le sujet. Je voulais aussi savoir si dans le cœur de ville, je vois les poursuites des projets en cours, il y a la halle, est-ce que le sujet est compris dedans aussi ?

D'accord, très bien.

Vous avez quand même de la chance, je pense, à Dammarie parce que c'est plus calme qu'à l'Agglomération et j'ai l'impression c'est même plus calme qu'à Melun où l'opposition est quand même extrêmement véhemente. On l'a vu ce matin avec leurs idéologies qui sont ce qu'elles sont et certaines sont assez remarquables, mais effectivement, ça ne doit pas être très marrant pour M. VOGEL tous les jours, je pense.

M. BATTAIL : Je n'ai pas d'opinion là-dessus. Ce que je peux dire c'est que, ce dont on va débattre ici, c'est de ce qui concerne la Ville de Dammarie et sans doute aussi l'Agglomération par extension lorsque ça concerne notre territoire et puis, éviter autant que faire se peut, même si c'est introductif parfois aux propos, les considérations

nationales sauf lorsqu'il s'agit de répondre à certaines observations qui ont été formulées sur un mode plus général. Voilà ce que je peux dire. Quand par exemple on a parlé du PLU tout à l'heure, j'aurais pu vous dire d'ailleurs de manière beaucoup plus laconique que le PLU tel qu'il a été voté, il permet de construire moins que ce qu'auraient permis le PLU et le POS précédent. Pour expliquer comment ça se vote un PLU, comment ça se discute avec les autres services qu'ils soient régionaux, Etat, enfin les autorités de tutelle, on vous proposera très prochainement des éléments concernant l'aménagement au sens large. On aura l'occasion de débattre sur ces questions. Mais on a bien compris que tout le monde participait au même objectif, peut-être pas en allant jusqu'au fait de geler parce que vous savez qu'une ville qui ne procède pas à de la construction, au bout du compte, elle perd des habitants.. Donc, l'objectif est de se maintenir et d'assurer aussi le renouvellement conformément aux règles qui nous sont fixées. Après, chacun a son sentiment sur la question, je n'y peux rien s'il y a une appétence des promoteurs pour notre territoire. Au fond, on peut aussi s'en réjouir, ça veut dire qu'il est attractif, plus que par le passé, c'est peut-être aussi les fruits des actions qui ont été menées au fil du temps, je ne sais pas, je ne tire pas de conclusion, j'émets des hypothèses.

Est-ce qu'on considère que ce débat s'est tenu ?

Alors, puisqu'on considère que le débat est clos – il faut que je vous demande de voter donc y a-t-il des votes contre ? Oui, c'est un débat, mais on nous demande maintenant de voter, j'en suis moi-même le premier étonné puisqu'il s'agit d'un débat, mais il semble que ce soit devenu la règle et que nous devions recueillir les votes concernant les éléments qui vous ont été présentés, donc je suis amené à vous demander s'il y a des votes contre, pas contre le fait d'avoir tenu un débat puisque c'est une obligation, mais contre les éléments tels qu'ils vous ont été présentés et peut-être les attendus de la discussion qui s'est tenue.

Mme HALUSKA : Je pense qu'on ne va pas être contre parce qu'on peut imaginer quand même que ces orientations peuvent être évolutives. En plus, avec l'aide des budgets participatifs, il peut y avoir évolution. C'est-ce que vous disiez quand on demande la participation citoyenne, certains projets peuvent changer.

M. BATTAIL : Bien sûr, c'est une remarque de bon sens. Donc y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, je vous remercie de l'unanimité qui, je vous rassure, n'emporte pas automatiquement l'approbation du budget tel qu'il vous sera présenté dans quelque temps, on a bien compris ça aussi. Enfin, je vous remercie de l'attention et puis de la richesse du débat tel qu'il s'est tenu.

M. LAOUITI : M. le Maire, juste avant de clore le débat, je veux juste remercier une nouvelle fois le service financier, en particulier Isabelle pour tout le travail qu'elle a mené dans ce rapport d'orientation budgétaire, ce qui nous a permis de débattre et aussi le cabinet qui nous a soutenu tout au long de ces mois pour préparer ce débat.

M. BATTAIL : Je m'associe à ces remerciements et je les formule de manière la plus chaleureuse qu'il soit.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

5. 2021-005 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association pour la Prévention de l'Agglomération Melunaise (A.P.A.M)

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : J'ai des propositions à vous transmettre. Il s'agit de désigner deux élus, nous proposons Alain MIRZA et Rodolphe CERCEAU et deux personnes qualifiées, il s'agit de Fouad ZINEDDAINE qui est coordonnateur emploi chez MEI MVS, son activité professionnelle l'amène à collaborer régulièrement et étroitement avec l'équipe éducative de l'APAM, il est donc une personnalité qualifiée. Puis, Mme Sophie BISSAINTHE qui est éducatrice spécialisée et qui connaît ce secteur puisqu'elle travaille à l'ADSEA.

Voilà les propositions que nous vous faisons. Si vous en êtes d'accord, on considérera que ces personnes peuvent être désignées. S'il y a d'autres candidatures, il faudra qu'on procède à un vote..

Donc, je considère que ces personnes se voient confier cette responsabilité. Qu'elles soient remerciées et je leur souhaite de bien travailler sur ces questions qui sont d'une actualité importante.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE LA DESIGNATION DE SES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'APAM

6. 2021-006 – Communication du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées - Année 2020

M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire : Je vais vous présenter le rapport de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées qui s'est tenue le mercredi 16 décembre 2020. Je vais articuler cette présentation de la façon suivante :

Dans un premier temps, nous aborderons le thème patrimoine bâti et accessibilité ; je donnerai ensuite la parole à Sylvie PAGES qui va faire le point sur les logements PMR et les logements adaptables. Nous continuerons sur l'accessibilité voirie, avec le détail de l'ensemble de nos réalisations antérieures et à venir, en insistant plus particulièrement sur les places PMR. Pour finir, je donnerai la parole à Sylvain JONNET qui vous exposera une initiative à venir, menée conjointement avec un représentant de l'association des paralysés de France, M. MABALLY.

On va d'abord définir le cadre juridique défini par la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi oblige les communes de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transport ou d'aménagement d'espace et possédant des établissements recevant du public, de les rendre accessibles à tout type de handicap. Le maire préside cette commission. Cette commission a un rôle d'observation, de concertation, de recommandation et de communication. Elle doit fournir également un rapport annuel présenté en conseil municipal, ce qui est le cas ce soir. Elle est également destinataire de projets d'agenda d'accessibilité programmée concernant les ERP situés sur le territoire communal.

Je pense que vous avez téléchargé tous les slides qu'on avait préparés, avec votre iPad. Au fur et à mesure de cet exposé, vous trouverez les détails des travaux réalisés et à venir.

En premier lieu, on va parler du patrimoine bâti. A cause de la crise sanitaire, on en a débattu longuement aujourd'hui, dès le mois de mars 2020, tous les chantiers ont été arrêtés et des travaux de mise en accessibilité n'ont pu être réalisés. Seuls un sas de l'église et une rampe ont pu être réalisés. La désignation d'un nouveau maître d'œuvre a permis de remettre à jour les études des travaux initialement prévus pour les groupes scolaires François Tesson, Paul Doumer et Maurice de Seynes.

La mise en accessibilité a été reconduite sur l'année 2021, coût estimé à 700 000 €. Il est bien entendu que dans les écoles et afin de répondre aux normes PMR, il est souhaitable de redistribuer les classes en rez-de-chaussée afin d'éviter de mettre en place des ascenseurs dont le coût est prohibitif et encore plus l'entretien. Vous trouverez également le détail des attestations de vérification d'accessibilité aux personnes handicapées, de l'organisme QUALICONSULT.

On va parler maintenant des voiries et accessibilités et vous pouvez consulter ensuite les récapitulatifs des travaux d'accessibilité réalisés en 2020 ainsi que leur coût.

Maintenant, on va évoquer les places PMR. la Commune dispose de places de stationnement PMR. Une centaine ont été remises aux normes, signalisations horizontales et verticales pour un coût de 30 000 €.

Je vais donner maintenant la parole à Sylvie PAGES qui évoquera le thème logement et accessibilité.

Mme PAGES : Merci Alain.

La liste des logements PMR, ce qui a été bâti avant l'intergénérationnel, a été perdue par les services lors de l'attaque informatique, donc je ne peux pas vous en donner exactement le nombre, mais il y en a très peu. Par contre, les bailleurs ont fait des efforts au niveau de la Plaine-du-Lys pour l'accessibilité pratiquement partout. En revanche ça n'existe pas à la Justice, ni à Loisillon, où les travaux sont difficiles à faire. Il y a toujours quatre marches, ils ont mis des barres, mais ça ne suffit pas et de toute façon il n'y a pas

d'ascenseur dans tous ces T4, comme dans tous ces immeubles à quatre étages comme dans un certain nombre d'immeubles de la Plaine-du-Lys, mais c'est dû à la construction qui est relativement ancienne.

En ce qui concerne l'intergénérationnel, nous avons 14 logements PMR complètement équipés et 31 adaptables. A l'heure actuelle, tout n'est pas en place, il manque effectivement quelques sièges de douche, quelques barres, mais il est prévu de les poser assez rapidement. Les ascenseurs ont été en panne dès le premier jour, mais tout le monde a voulu déménager en même temps en ne respectant pas les poids limites dans les ascenseurs qui se sont mis en sécurité.

M. SAUSSAC : Merci, Sylvie, pour ces précisions. Effectivement, pour reparler du piratage, on en paie encore les conséquences.

Ensuite, vous trouverez dans le déroulé les prévisions de travaux d'accessibilité voirie pour 2021 ainsi que leur coût prévisionnel.

Il est nécessaire également de souligner qu'à l'issue de la commission d'accessibilité de l'année 2019, quelques modifications ont été apportées à la demande de l'association des paralysés de France rue du Colonel Beltrame ; contraste bande podotactile, les BEV, ainsi que biseautage des ressorts passages piétons qui étaient légèrement trop hauts.

Je vais donner maintenant la parole à Sylvain JONNET qui évoquera l'opération à venir menée conjointement avec un représentant de l'association des paralysés de France, M. MABALLY.

M. JONNET : Merci, M. le premier Adjoint.

Il est effectivement prévu de faire un tour de ville avec des représentants d'associations parlant au nom des personnes handicapées afin de détecter les situations gênantes, compliquées et/ou dangereuses que l'on pourrait avoir en ville. Sous deux aspects : être dans le vécu d'une personne en situation de handicap, mais aussi en position d'accompagnant.

Bien sûr, ça ne signifie pas qu'on va pouvoir modifier tout ce qui sera relevé lors de ce tour de ville dans un délai très court, néanmoins il semble important d'initier cette démarche participative qui peut permettre de bâtir un schéma directeur et de planifier les différents travaux. Cela permettra aussi de montrer les actions réalisées par les services et de valoriser ce travail..

M. SAUSSAC : Merci, Sylvain. Je complèterais tes propos sur le fait que M. MABALLY a reconnu les efforts de la Ville en faveur de l'accessibilité des handicapés. Je viens de vous faire la communication du détail des actions réalisées et à venir par la Ville en matière d'accessibilité sur les espaces publics, la voirie et dans les bâtiments municipaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du présent rapport annuel, ça ne doit pas faire l'objet d'un vote.

M. BATTAIL : Je confirme qu'il s'agit d'une communication que nous devons au Conseil Municipal, c'est bien normal. Je me réjouis de la façon dont ça a été présenté parce que ça illustre sans doute, et sur un sujet qui nous tient à cœur, ce que j'appelais tout à l'heure le travail transversal puisque vous avez des élus en charge de différents secteurs qui vous ont présenté un petit peu comment ce sujet était traité. Je pense que c'est ce que nous souhaitons arriver à mettre en place, pas pour toutes les actions, mais au niveau des services. Je pense que c'est une bonne manière de travailler et en particulier, cet audit pour revenir sur un terme qui a été employé, cet audit en marchant, je pense que c'est intéressant et que ça débouchera sans doute sur beaucoup de considérations très pratiques, qui touchent à la vie de ceux qui ont rencontré des difficultés.

En tout cas, merci beaucoup pour ce travail et cette présentation. Y a-t-il des questions ou des réflexions ?

M. BENOIST : Oui, je tenais à remercier les élus et leurs partenaires pour la présentation qui nous est faite et le travail surtout qui est fait. Là encore, la rue Ernest Guillard, c'est un petit peu mon marronnier. Je la vois apparaître même si c'est dans une tranche conditionnelle, en tout cas, il y a aussi l'avenue Charles Péguy puisque d'un côté, il y a des maisons et de l'autre, il y a un arrêt de bus un peu isolé qui était difficile d'accès. Tous les travaux, toutes les tranches sont essentielles, même en pointant deux, trois points, il n'y en a aucune pour moi qui soit prioritaire sur l'autre, elles sont toutes essentielles.

M. BATTAIL : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ou commentaires ? Non, je n'en vois pas. On considère que communication a été faite sur ce sujet ce qui clôt nos débats de ce soir.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES - ANNÉE 2020

M. BATTAIL : Je n'ai pas pour habitude de rallonger les débats, mais il y a une question tout de même qui me tient à cœur. Il y a une réflexion qui a été faite au cours de la commission Qualité de la vie sur la façon dont fonctionnait la police municipale et ça a conduit d'ailleurs à une expression qui m'a été adressée.

J'ai été un peu choqué par un propos qui était celui de promenade de la police municipale. Je pense qu'il faut qu'on s'accorde à dire que le travail que font ces agents ne relève pas de la simple promenade. Après, nous avons été interpellés sur le fait que certaines personnes avaient pu être verbalisées par la police municipale, en faisant grief du fait que ces personnes n'auraient pas reçu d'avertissement préalable. C'est entièrement faux dans le cas précis. Je tiens à porter à votre information que l'établissement concerné a fait l'objet de trois rappels à la loi par les agents de la police municipale et par le responsable

départemental des buralistes pour non-respect répétitif des mesures légales liées au covid et à la lutte contre sa propagation. Les rappels à l'ordre ont été effectués. Lorsqu'ils ne conduisent à aucune amélioration de la situation, je pense qu'on peut tous convenir qu'il est normal que les policiers verbalisent.

J'ajoute également que la consommation sur place est strictement interdite, qu'il s'agit seulement de la vente à emporter et que de toute façon, le port du masque est toujours une obligation, que ce soit sur la voie publique, mais aussi à l'intérieur de chaque commerce. Il me semble de la responsabilité de chacun, du maire et de la police municipale de rappeler ces éléments-là.

Sachez que pour tout ce qui concerne les verbalisations, de manière générale, l'action de la police est toujours et a toujours été précédée d'une démarche d'information. Lorsque les gens ne font aucun effort, on parlait à l'instant des handicapés, que certains stationnent sur des places pour handicapés alors qu'ils n'ont aucune raison de le faire, ça me paraît normal, et relever du travail de la police municipale de verbaliser. Je sais que lorsqu'on est verbalisé, ça ne fait pas plaisir, mais ça fait partie de la vie en commun de respecter un certain nombre de règles.

Sur le port du masque, franchement, je crois qu'il ne devrait pas y avoir de débat, ni de polémique sur le sujet. C'est un des moyens qui permet de lutter contre l'épidémie, étant entendu qu'on souhaite tous être vaccinés maintenant le plus rapidement possible, en tout cas un bon nombre d'entre nous, chacun conservant son libre arbitre.

En tout cas, je souhaitais vous rappeler ça parce que je pense que nos policiers municipaux, ils ne sont pas très nombreux, font un travail considérable. Vous n'imaginez pas le nombre de situations dans lesquelles ils interviennent au titre de conciliation, de médiation. Ils ne sont pas uniquement là pour verbaliser et je tiens à les saluer collectivement ce soir. Je pense qu'on peut leur accorder un satisfecit, bien sûr, nul n'est parfait, mais en tout cas, je pense qu'ils ont une action réellement pacificatrice et aussi des résultats obtenus sur le terrain, une collaboration efficace avec ce qu'il nous reste de police nationale. Ça ne m'empêche pas de leur rendre hommage dans les actions qu'ils mènent, mais il faut bien reconnaître que les effectifs ont progressivement fondu. Donc, il est évident qu'il faut aussi s'emparer de certaines missions, ne serait-ce que pour pouvoir être raisonnablement optimiste sur la façon dont la police nationale mène les siennes.

J'étais un petit peu peiné de ce qui a été dit et je crois que ça témoigne simplement d'une méconnaissance de la façon dont travaillent ces agents.

Mme HALUSKA : C'est moi la responsable. Donc il n'y a pas de problème, je l'assume. Effectivement, le buraliste m'a dit qu'il s'était fait par trois fois réprimander.

Je pense qu'effectivement, la police municipale a fait son travail, mais ce qui me chagrinait c'est que je me disais que le café, j'y vais tous les matins, j'y bois mon café, c'est important de voir les gens, discuter avec mon masque évidemment et la plupart des gens ont leur masque.

Je me disais c'est quand même embêtant que les rares lieux où il y a encore un tout petit peu de vie,... C'est un petit coup de cœur que j'avais. Je me dis que tous les matins, c'est le seul lieu de vie de notre ville, il y en a d'autres, mais celui-là, voilà, j'aime bien y aller et je me dis qu'ils essayent de faire attention, ce n'est pas facile, ils ont un public pas toujours facile, ils arrivent à le gérer ce qui est aussi très bien.

Voilà, c'est tout, j'avais envie de dire ça.

M. BATTAIL : Apparemment, ça ne doit pas être géré dans les règles puisqu'à un moment donné, ils peuvent se faire verbaliser. Et puis, il y a des endroits où les gens sont organisés pour faire de la vente à l'extérieur. Je pense par exemple à Sandra CLAVIJO qui essaye de vendre des cafés en respectant les prescriptions. Je ne crois pas que ce soit une bonne manière de procéder. Je comprends que certains aient besoin de convivialité, ça je n'en disconviens pas, mais ce n'est pas pour autant qu'on doit mettre en danger les autres, même si ce n'est pas l'endroit de contamination, sans doute le pire qui puisse exister. Vous conviendrez avec moi aussi que le lieu n'est pas très vaste, donc ça ne me semble pas raisonnable de soutenir cette position-là. Je crois qu'il est beaucoup plus rationnel de se dire que c'est un mauvais moment à passer collectivement. Justement organisons-nous et essayons de tout faire pour que ce soit le plus court possible.

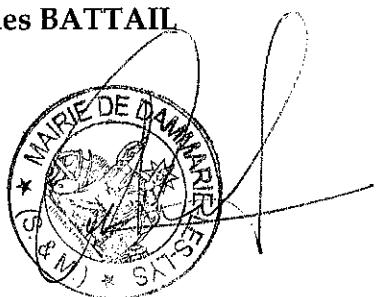
Je m'arrête là, à moins qu'il y ait d'autres questions.

Je vous remercie de votre participation autour principalement de ce débat d'orientation budgétaire. Nous avons rendez-vous au mois d'avril pour l'examen du budget et sans doute aussi d'autres rapports qui vous seront présentés. Merci beaucoup et bonne soirée.

La séance est levée à 21h06.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATTAIL



Le Secrétaire de Séance

Alain SAUSSAC

